

Zeitschrift: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 908

Artikel: Budget des ménages : la part de l'alimentation
Autor: Antille, Gabrielle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La part de l'alimentation

(ga) La Fédération suisse des consommateurs publie (*Informations* du 10.5.88) la part des dépenses pour les denrées alimentaires dans le revenu brut d'un ménage. Elles s'élèvent, selon un calcul fait par la Fédération, à 1110 francs par mois pour un ménage composé de deux adultes, d'un enfant et d'un adolescent, soit 31,7% du revenu brut si celui-ci est de 3500 francs par mois ou 24,6% s'il s'élève à 4100 francs par mois.

La Suisse des 484 ménages

Nous ne contesterons pas les chiffres de la Fédération. Mais ils suscitent immédiatement une réaction. Peut-on les comparer à ceux de l'OFIAMT?

On sait que l'Office fédéral estime que le ménage suisse moyen consacre 12,7% de son revenu pour son alimentation. Certes, cette statistique officielle porte sur 484 ménages représentatifs et non seulement sur les ménages qui disposent de 3500 ou 4100 francs.

Mais si on limite la comparaison aux mêmes catégories, on découvre que

pour ces revenus, la part de l'alimentation selon l'OFIAMT est de 14,19%, respectivement 13,56%. Même avec ce correctif, l'écart demeure considérable. La divergence est tout aussi forte si l'on se réfère à la composition du ménage, soit quatre personnes. L'alimentation représente, prétend l'OFIAMT, le 13,52% des dépenses. Dans ce cas, on peut mieux cerner l'origine de la différence avec la Fédération des consommateurs. Pour l'OFIAMT, ces ménages-là disposent de 6000 francs de revenu brut et ne dépensent que 780 francs pour l'alimentation; pour la Fédération, 1110 francs de dépenses et des revenus bruts nettement moins importants.

Le rôle de l'indice des prix

Ces calculs ne sont pas de science pure, pour la seule beauté de la statistique. Il faut avoir à l'esprit l'indice des prix, dont on sait le rôle primordial qu'il joue dans la vie économique.

Dans l'indice des prix, l'alimentation intervient avec un poids de 21%. Ce pourcentage se calcule par rapport aux dépenses retenues dans l'indice et non par rapport au revenu brut. Pour cette raison, il serait intéressant de savoir comment des revenus de 3500 ou 4100 francs se répartissent dans les diverses dépenses, autres que l'alimentation.

Pour assurer une dépense alimentaire de 1100 francs, que doit-on sacrifier?

Le travail de la Fédération suisse des consommateurs mériterait donc d'être prolongé.

Mais tel quel il confirme l'idée de la représentativité non satisfaisante de l'enquête sur les budgets de ménages. Aujourd'hui (cf *La Vie économique*, juin 1987), la Commission de statistique conjoncturelle recommande d'envisager une *large enquête sur les budgets des ménages une de ces prochaines années*, dans le cadre de la révision de l'indice des prix.

Une de ces prochaines années... Raser gratis est-il pris en compte par l'indice? ■

Ce sont en majorité des femmes qui présideront aux destinées de SSR Voyages, société qui réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs. Le conseil d'administration compte en effet 5 femmes sur 9 sièges, dont la présidente, et le conseil de surveillance 3 sur 5. Un véritable progrès aura été réalisé le jour où nous n'aurons plus besoin de donner ce genre d'information, qui sera devenue banale.

Le Festival international de la bande dessinée en est déjà à sa cinquième édition. Il se déroulera à Sierre du 9 au 12 juin, avec la Pologne comme hôte d'honneur et, entre autres, une grande exposition Hugo Pratt. On pourra y admirer les œuvres présentées au Grand Palais à Paris en 1986 et, en prime, les planches originales des *Helvétiques* et quelques aquarelles récentes.

BD'88, case postale 46, 3960 Sierre.

EN BREF

Les cyclistes qui utilisent leur engin pour leurs loisirs disposent désormais d'une assurance voyages, à l'image du Livret Eti du TCS ou du Carnet d'entraide de l'AST pour les automobilistes. Le Carnet d'entraide pour cyclistes, prestation proposée par l'AST à ses membres, est valable en Suisse et à l'étranger et couvre notamment le transport d'urgence, le rapatriement, le sauvetage, en cas d'accident ou de maladie ainsi que la réparation ou la location d'un vélo de remplacement en cas de panne ou d'accident.

Renseignements: AST, Case postale, 2800 Delémont. Tél. 066 22 88 88.

Une nouvelle tentative d'abaisser à 18 ans la capacité civique des jeunes de la ville de Berne est en cours. Les électeurs de la ville fédérale se prononceront à fin septembre. Actuellement, 157 des 412 communes bernoises ont abaissé la majorité civique à 18 ans en matière communale. Pour leur part, les jeunes radicaux envisagent de présenter leurs propres listes aux prochaines élections dans plusieurs localités du canton.

TOURISME

Genfergebiet

(ag) Pendant longtemps, la propagande touristique vaudoise a vendu son produit sous l'appellation «internationale» de région genevoise. On est heureusement revenu à une appellation mieux contrôlée.

Parallèlement la statistique de l'hôtellerie distingue désormais Vaud et Genève. Intéressant, car démontrant le meilleur rendement du tourisme urbain. Avec le 4,9% des lits d'hôtel suisses, Genève obtient le 6,9% des nuitées. Vaud avec le 9,7% des lits ne fait que le 8,2% des nuitées.

La remarque serait aussi valable pour Zurich. D'une façon générale, les grandes villes se vendent mieux: 11,9% des lits, mais 17,7% des nuitées. ■